



Les règles d'or de Mon Accompagnateur Rénov'





Contexte

Ce document a pour objectif de faciliter la constitution des dossiers de demande d'aide MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur.

Il présente les éléments nécessaires à la constitution d'un dossier et les bonnes pratiques à adopter lors du dépôt d'une demande d'aide MaPrimeRénov.

Il complète la documentation déjà disponible :

- Le Guide du Candidat Mon Accompagnateur Rénov indiquant les étapes à suivre et les documents à fournir pour déposer une demande d'agrément Mon Accompagnateur Rénov' (MAR). Ce guide est disponible sur la site France Rénov : https://france-renov.gouv.fr/guide-candidat-mar
- Le Guide Mon Accompagnateur Rénov' expliquant le rôle de l'Accompagnateur Rénov' tout au long de la demande d'aide du ménage. Ce guide est disponible sur la plateforme ExtraRénov': https://extrarenov.anah.gouv.fr/guidemonaccompagnateurrenovversionmars2024pdf

Sommaire

1. Les 10 bonnes pratiques de l'Accompagnateur Rénov'

2. Déposer un dossier MaPrimeRénov'

- 1. Déposer une demande d'engagement de la subvention
- 2. Déposer une demande d'avance
- 3. Déposer une demande d'acompte
- 4. Déposer une demande de solde
- 5. Zoom sur le Rapport d'Accompagnement

3. Suivre les dossiers MaPrimeRénov' déposés

- 1. Sur la plateforme maprimerenov.gouv.fr
- 2. Sur la plateforme monprojetanah.gouv.fr

4. Remplir l'attestation de travaux

- 1. Le rôle de l'attestation de travaux
- 2. Zoom sur la description des travaux
- Liste des intitulés de travaux proposés sur les plateformes de dépôt
- 5. Où trouver les documents utiles?
- 6. Besoin d'aide?



1. Les 10 bonnes pratiques de l'Accompagnateur Rénov'

Général

- Tous les documents fournis doivent être en **format non modifiable** : pdf non modifiable, scan, etc... Cette consigne vise à protéger le demandeur, afin que son dossier soit examiné sur la base de documents infalsifiables.
- Tous les documents fournis doivent être aux **nom et prénom** du demandeur. Tout document au nom du conjoint ne pourra pas être accepté.

Contrat MAR

- Le contrat MAR sous la forme d'un devis est accepté si celui-ci est signé par les deux parties pendant la période de validité du devis. Il doit a minima préciser l'ensemble des prestations obligatoires définies par l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2022.
- Le contrat MAR doit détailler le montant TTC des prestations. L'ANAH préconise une facturation en plusieurs étapes suivant les moments clés du projet.

Attestation de travaux

- Le scénario retenu de l'audit énergétique doit être inscrit dans l'attestation de travaux. Les travaux du scénario retenu et leurs critères techniques doivent se retrouver dans l'attestation de travaux et correspondre aux informations de l'audit énergétique.
- Les étiquettes initiales et finales du logement indiquées dans l'attestation de travaux doivent être celles du scénario retenu. Elles doivent également être identiques à celles indiquées sur la plateforme de dépôt. En cas d'erreur ou d'incohérence sur ce point, le dossier pourra être rejeté.
- Le montant de travaux total TTC doit être identique au montant renseigné dans la plateforme de dépôt et doit pouvoir se retrouver dans les devis.

Devis

Les devis contiennent de nombreuses lignes. Il est recommandé de surligner dans les devis les lignes de travaux correspondant à la demande de financement.

Liste de travaux à financer

- Pour désigner les postes de travaux, il est recommandé d'utiliser dans l'attestation de travaux les mêmes appellations que les postes de travaux disponibles sur les plateformes. Quand les travaux doivent être regroupés, il est recommandé de le faire selon les indications présentées dans ce guide (voir la partie 4 « Remplir l'attestation de travaux »).
- Il est recommandé d'indiquer à quel devis se rattache le poste de travaux dans l'attestation de travaux (voir la partie 4 « Remplir l'attestation de travaux »).

nationale de l'habitat

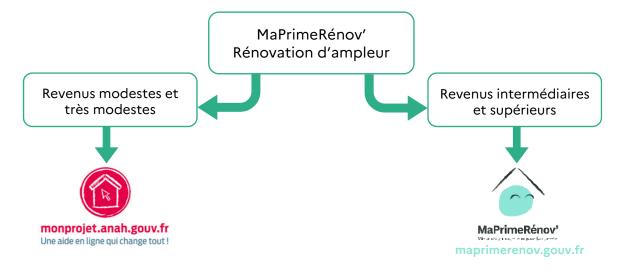
2. Déposer un dossier MaPrimeRénov'

1. Déposer une demande d'engagement de la subvention

Lors du dépôt de la demande de subvention, différentes pièces justificatives doivent être fournies.

Sur la **plateforme MonProjetAnah**, le dépôt de ces pièces est systématiquement effectué par l'Accompagnateur Rénov' qui bénéficie d'un accès spécifique à la plateforme. Concernant les propriétaires bailleurs TMO/MO, le dossier doit être déposé en format papier via le document cerfa dédié, disponible sur la plateforme monprojet.anah.gouv.fr.

Sur la plateforme MaPrimeRénov', le dépôt des différentes pièces est effectué par le ménage ou par son mandataire administratif désigné par le demandeur. L'Accompagnateur Rénov' peut effectuer le dépôt et accéder à son dossier sur la plateforme s'il est désigné mandataire administratif.



Quelles pièces mettre à disposition des services instructeurs lors du dépôt de la demande de subvention ?

- > Rapport d'audit énergétique
- Attestation de Mon Accompagnateur Rénov' sur le projet de travaux (obligatoire pour les ménages INT/SUP)
- > Contrat ou convention d'accompagnement signé par Mon Accompagnateur Rénov' et le ménage
- > Synthèse de la grille d'analyse du logement
- Devis
- Plan de financement (obligatoire pour les ménages TMO/MO)



Bon à savoir

- Les signatures électroniques sont acceptées sur les contrats Mon Accompagnateur Rénov'.
- Les devis sont acceptés en tant que contrats entre le ménage et l'Accompagnateur Rénov' à condition qu'ils aient été signés par le ménage au cours de leur période de validité et qu'ils contiennent toutes les mentions obligatoires.



2. Déposer un dossier MaPrimeRénov'

2. Déposer une demande d'avance

Une avance peut être demandée si les travaux n'ont pas démarré.

Seuls les propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance dans le cadre de MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur, dans la limite maximale de 70% du montant prévisionnel de la subvention.

La demande d'avance doit être faite en ligne depuis la plateforme monprojet.anah.gouv.fr.

À noter : les ménages intermédiaires et supérieurs et les propriétaires bailleurs ne peuvent pas bénéficier d'une avance.

Quelles conditions d'éligibilité à la demande d'avance ?

- La demande d'avance peut être formulée uniquement après l'octroi de la demande de subvention.
- La demande d'avance doit être motivée. L'octroi de la demande d'avance, ainsi que son montant, ne sont pas automatiques.
- Le demandeur doit être **propriétaire** du logement à rénover au moment de la demande d'avance.

Quelles sont les pièces à fournir lors du dépôt de la demande d'avance?

- Au moins un devis daté et signé entre les parties et faisant mention d'une demande d'acompte de la part de l'entreprise
- > RIB

3. Déposer une demande d'acompte

Lorsque les travaux ont démarré, le bénéficiaire peut demander faire une demande d'acompte pour percevoir une partie de la prime sans attendre l'achèvement des travaux.

Seuls les ménages aux ressources modestes et très modestes, occupants ou bailleurs, peuvent bénéficier d'un acompte de l'aide MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur, uniquement pour la subvention au titre des travaux (et non de l'accompagnement). Chaque acompte est versé dans la limite située entre un minimum de 25 % et un maximum de 70 % du montant prévisionnel de la subvention. Le nombre d'acompte pouvant être accordé dépend du montant de la subvention.

La demande d'acompte doit être faite en ligne depuis la plateforme monprojet.anah.gouv.fr.

À noter : les ménages intermédiaires et supérieurs ne peuvent pas bénéficier d'acompte.

Quelles pièces à fournir lors du dépôt de la demande d'acompte ?

- > Au moins une facture correspondant à l'état d'avancement des travaux
- > RIB



2. Déposer un dossier MaPrimeRénov'

4. Déposer une demande de solde

Quelles pièces fournir lors du dépôt de la demande de paiement du solde de la subvention (après réalisation des travaux) ? Rapport d'audit énergétique mis à jour si le projet de travaux a évolué

- > Attestation de travaux (factures)
- Rapport d'accompagnement Mon Accompagnateur Rénov'.
- > Attestation de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) par l'Anah
- Facture(s)
- > RIB

5. Zoom sur le Rapport d'accompagnement

Au solde, sont attendus l'attestation de travaux, ainsi que le rapport d'accompagnement tel que figurant à l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2022. Ce rapport d'accompagnement, qui peut prendre la forme du rapport type fournit par l'Anah, devra a minima intégrer les éléments suivants :

- Double signature par l'Accompagnateur Rénov' et par le ménage
- ➤ Information des dates de visites (1ère visite avant travaux et visite de fin de chantier)
- Nom et prénom du demandeur, adresse du logement et numéro de dossier
- Information sur les prestations réalisées, notamment les prestations renforcées et facultatives définies aux annexes II et III de l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat
- Montant global des prestations d'accompagnement acquittées par le demandeur (hors prestations facultatives) et la facture de la prestation d'accompagnement
- Dans le cas où un audit énergétique existant a été mis à jour, préciser les éléments explicitant la nécessité d'actualiser le scénario initialement prévu
- Liste des pièces ajoutées au dossier de demande de prime (liste correspondant à celle figurant à l'annexe I de l'arrêté précité).

Un modèle-type est mis à disposition par l'Anah au lien suivant : https://www.anah.gouv.fr/formulaires-cerfas/rapport-d-accompagnement-maprimerenov-mon-accompagnateur-renov-modele-type



Bon à savoir : la signature électronique

À compter du 1^{er} août 2024, pour les dépôts de dossiers MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur, les signatures électroniques sont acceptées sur l'ensemble des documents.



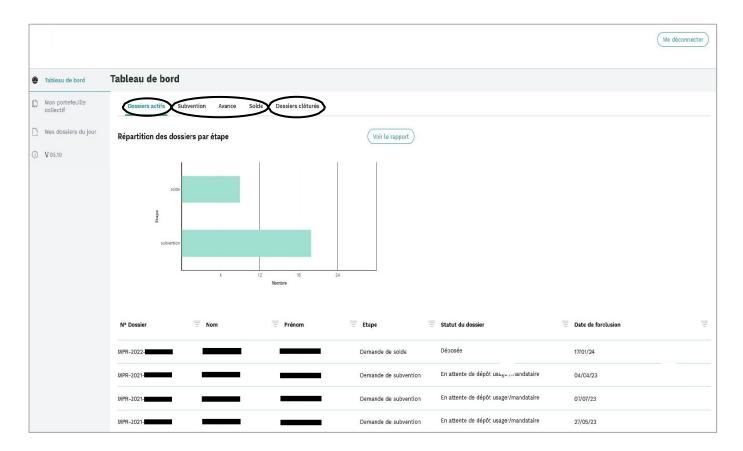
3. Suivre les dossiers MaPrimeRénov'

1. Sur la plateforme maprimerenov.gouv.fr pour les ménages intermédiaires et supérieurs

À l'heure actuelle, l'Accompagnateur Rénov' ne dispose pas d'accès particulier à la plateforme maprimerenov.gouv.fr. Toutefois, il est automatiquement notifié lorsqu'il est désigné par un ménage en tant qu'Accompagnateur Rénov' sur un dossier de demande de subvention.

Afin de suivre un dossier sur cette plateforme, un Accompagnateur Rénov' peut être désigné mandataire administratif.

En tant que mandataire, lorsqu'un Accompagnateur Rénov' se connecte à son compte mandataire, il accède alors à un tableau de bord présentant la **liste des dossiers** et une **répartition graphique** qui donne une vue globale sur l'état des dossiers dont il est en charge. Plusieurs onglets sont accessibles depuis son tableau de bord :



Vue mandataire sur maprimerenov.gouv.fr

Pour plus d'informations sur les fonctionnalités accessibles aux mandataires, vous pouvez vous référer au guide mandataire)



3. Suivre les dossiers MaPrimeRénov'

2. Sur la plateforme monprojetanah.gouv.fr, pour les ménages modestes et très modestes

Sur la plateforme monprojetanah.gouv.fr, l'Accompagnateur Rénov' bénéficie d'un espace dédié lui permettant d'accéder à ses dossiers et de déposer les pièces justificatives nécessaire à leur instruction. En plus de l'Accompagnateur Rénov', le ménage peut décider de se faire aider également par un mandataire qui effectuera ses démarches en son nom et aura aussi un accès dédié au suivi du dossier en ligne.

France Medical Section of the sectio	TABLEAU CE DODO OFFICE	
Retrouvez les projets sur lesquels vous intervenez		
Rechercher un projet en particulier Rechercher plusieurs projets à la fois		
PUBLIC Propriétaires occupants Propriétaires bailleurs Syndicats de copropriété		
DEMANDEUR OU REPRÉSENTANT LÉCAL Prénom Service en ligne Opal		
COPROPRIÉTÉ Norm de la copropriété N° d'immetriculation		
ADRESSE Code postal COURRIER ÉLECTRONIQUE Ville		
VOIR LE	PROJET	
Assistance utilisateur Cuides utilisateurs Conditions générales d'utilisation Cestion des cookies Mentions légales Accessibilité : non conforme Accès MAR, AMO, délégations Suivez nous sur les reseaux sociaux I n	**************************************	
Les sites publics gouvernement.fr service-public.fr legifrance.gouv.fr	detagouvfr	
France Fehror Annual Collinate Publisher		
Vue MAR sur monprojetanah.gouv.fr		
Pour plus d'informations sur les fonctionnalités accessibles aux mandataires, vous pouvez vous référer au guide mandataire)	Accès MAR, AMO, délégations	
rejerer au guide mandataile)	_	

Agence nationale a de l'habitat

4. Remplir l'attestation de travaux

1. Le rôle de l'attestation de travaux

L'attestation de travaux MAR est au centre de l'analyse de la demande d'aide. Elle doit être complétée dans son intégralité. L'Accompagnateur Rénov' doit veiller à la concordance des informations renseignées sur les des devis, l'audit énergétique et les attestations de travaux.

- A l'engagement, elle est obligatoire pour les dossiers INT/SUP et optionnelle pour les dossiers MO/TMO. Elle vise à récapituler le projet de travaux.
- Au solde, l'attestation de travaux (factures) doit être remplie et fournie pour l'ensemble des dossiers, sans distinction selon le niveau de revenus, y compris lorsque le projet réalisé est identique au projet indiqué dans l'attestation de travaux (devis). Elle vise à s'assurer de la concordance entre le scénario de l'audit retenu, les travaux réalisés et les factures fournies.

Vous trouverez ces documents dans la Mallette d'arrivée Mon Accompagnateur Rénov' sur la plateforme Extrarénov (accessible via votre compte Clavis):

- Attestation de travaux (Devis): https://www.anah.gouv.fr/document/attestation-travaux-mpr-accompagne-devis
- Attestation de travaux (Factures): https://www.anah.gouv.fr/document/attestation-travaux-mpr-accompagne-factures

PUBLIQUE ANÇAISE card card card card card card card card	Agence nationale Asan de l'habitat	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Routie et Praternié	Agence tionale An l'habitat
MahimeRénov'- Paircours accompagné ATTESTATION DE TRAVAUX (DEVIS) Applicable à compter du 1 st janvier 2024		MsPrimeRénov' - Parcours accompagné ATTESTATION DE TRAVAUX (FACTURES) Applicable à compter du 1 ^{eth} janvier 2024	
		1. Identité du demandeur	
1. Identité du demandeur		NOM, Prénom(s) du demandeur:	
NOM, Prénom(s) du demandeur :		second se	
		2 A.L.	
2. Adresse du chantier		2. Adresse du chantier	
		N°: Voie:	
N°:Voie:		Code postal: LLLL Ville:	V
Code postal: Ville:			
41 - iblos		3. Synthèse des travaux éligibles	
3. Synthèse des travaux éligibles		Coût total des travaire All-tra	
Coût total des travaux éligibles¹:€ HT		Coût total des travaux éligibles¹:€ HŢ	
e II C			
		4. Synthèse de l'audit énergétique	
4. Synthèse de l'audit énergétique		Date de réalisation de la la	
Date de réalisation de l'audit énergétique : L L L L L L L L L		Date de réalisation de l'audit énergétique:	
Hentifiant de l'audit énergétique (N°);		Professionnel ayant réalisé l'audit énergétique :	
Professionnel ayant réalisé l'audit énergétique:		rudson sociaje:	
-1-1-1		N° SIRET (14 chiffres):	
N° SIRET (14 chiffres):		Situation	
	disease chaude sanitaire,	Situation initiale du logement (« avant travaux ») Consommation conventione »!	
Situation initiale du logement (« avant travaux ») Consommation conventionnelle (chauffage, refroidissement, production	d eac chaoce service	éclairage, auxiliaires) (chauffage, refroidissement, production d'eau chaufe auxiliaires)	
		7 7 7 6 11 d eriergie Drimaira	
en kWh/m²/an d'énergie primaire :		en kwn/m²/an d'énormin c	
en kWh/m²/an d'énergie finale :	,,,,,,,	simplifies de gaz à office d	
en kWh/m ² /an d'energie mate. Émissions annuelles de gaz à effet de serre en kgCO ₂ eq/m2/an:		Classe de performance énergétique (de A à G):	
Classe de performance énergétique (de A à G):	CEE DECO	or reference du logement en m²:	
surface de référence du logement en m	CEC DEN	Hors prestations Mon Accompagnatour Rénov' ou audit énergétique.	nd.



4. Remplir l'attestation de travaux

2. Zoom sur la description des travaux

Dans la section 5 de l'attestation de travaux, vous disposez de 7 lignes vous permettant d'inscrire les travaux prévus et réalisés.

Veillez à inscrire les travaux en respectant les termes précis correspondants aux postes de travaux sélectionnables sur les plateformes de dépôt. (voir page suivante).

Besoin d'inscrire plus de 7 postes de travaux ? Regroupez différents postes de travaux dans une même ligne selon nos recommandations :

- > Vous pouvez fusionner les gestes « radiateurs et autres émetteurs de chaleur », « robinets thermostatiques » ainsi que « régulation et de programmation du chauffage » en indiquant le tout terme correspondant à l'équipement de chauffage choisi.
- ➤ Vous pouvez fusionner les gestes « porte d'entrée isolante » et « volets isolants » en indiquant le tout sous le terme « fenêtres double ou triple vitrage ».

Description des postes de travaux éligibles (dont travaux induits)² Coût des travaux en € H7/€ TTC (à partir des devis des entreprises) FENETRES DOUBLE VITRAGE 4 unités PVC double vitrage de type « Mhyjamon 360 basic » marque « Celhana » (cf devis n°15621) Porte d'entrée isolante : H2600xL1100 Uw:1.3w/m².K – Sw: 0.41 – TLw 57% (cf devis n°15621)



4. Remplir l'attestation de travaux

3. Liste des intitulés de travaux proposés sur les plateformes de dépôt

La liste ci-dessous reprend les postes de travaux présents sur les plateformes de dépôt.

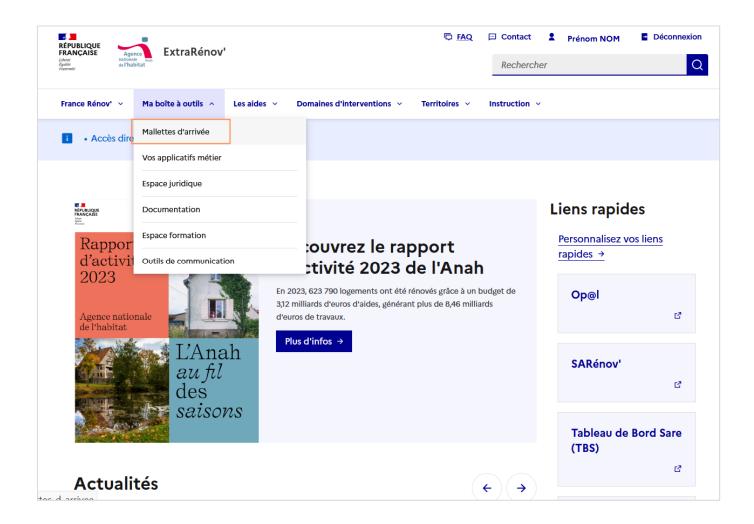
Afin de simplifier l'instruction de vos dossiers, veillez à respecter les termes précis de cette liste lorsque vous remplissez l'attestation de travaux (Devis) et l'attestation de travaux (Factures).

	Famille	Postes de travaux
	ISOLATION THERMIQUE	Isolation des murs par l'extérieur Isolation des murs par l'intérieur Isolation des rampants de toiture – toiture en pente Isolation du plancher des combles perdus Isolation de la toiture terrasse Isolation planchers bas Porte d'entrée isolante Volets isolants Fenêtres double ou triple vitrage
POSTES CHAUFFAGE ET CHAUFFE-EAU TRAVAUX		Chauffage solaire combiné Chaudière à bûches Chaudière à granulés Chauffage électrique Insert ou foyer fermé Poêle à bûches Pompe à chaleur air/air Pompe à chaleur air/eau Pompe à chaleur eau/eau ou géothermique Raccordement à un réseau de chaleur Radiateurs et autres émetteurs de chaleur Régulation et programmation du chauffage Robinets thermostatiques
	Chauffe-eau électrique Chauffe-eau solaire individuel Chauffe-eau thermodynamique Partie thermique d'un panneau hybride Dépose de cuve à fioul Autre production d'eau-chaude sanitaire	
	VENTILATION	VMC autoréglable VMC double flux VMC hygroréglable type A ou B Autre travaux de ventilation
	CONFORT D'ÉTÉ	Protections solaires des fenêtres Brasseurs d'air fixes Autres travaux de confort d'été
	TRAVAUX DIVERS	Autres travaux



5. Où trouver les documents utiles?

Connectez-vous à la plateforme Extrarenov (https://extrarenov.anah.gouv.fr/) avec votre compte Clavis. Dans « Ma boîte à outils », vous trouverez la Mallette d'arrivée de l'Accompagnateur Rénov.



Quels documents peut-on trouver dans la Mallette d'arrivée de l'Accompagnateur Rénov'?

- Le Guide Mon Accompagnateur Rénov'
- Le Guide des bonnes pratiques des professionnels
- Le Guide des aides de l'Anah
- Le Guide pas à pas à destination des demandeurs MaPrimeRénov'
- Le Guide des mandataires MaPrimeRénov'
- La Grille d'analyse du logement
- Les Attestations de travaux devis et factures
- L'Attestation de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) par l'Anah
- L'enregistrement du 1^{er} webinaire à destination de l'Accompagnateur Rénov' (11 janvier 2024)

6. Besoin d'aide?

Identifiez l'interlocuteur qui saura vous guider au mieux dans l'accompagnement des usagers!



Des questions relatives à la réglementation ?

Trouvez des réponses sur la FAQ MAR

www.ecologie.gouv.fr/mon-accompagnateur-renov

ou dans la FAQ Parcours Accompagné
https://extrarenov.anah.gouv.fr/faq/mpr-parcours-accompagne

ou dans la documentation disponible sur la plateforme Extra Rénov extrarenov.anah.gouv.fr/mallette-monaccompagnateur-renov



Des questions sur l'avancée de vos dossiers TMO/MO ?

Contactez le service instructeur à partir de l'onglet « Contact » du dossier concerné. Il peut s'agir de la Direction départementale des territoires (DDT), du Conseil Départemental ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Attention, ne pas utiliser l'outil de chat sur <u>monprojetanah.qouv.fr</u>



Des questions sur l'avancée de vos dossiers INT/SUP ?

Contactez-nous

au **0 808 800 700**

ou à partir du formulaire disponible sur le site www.maprimerenov.gouv.fr.

